

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette



Lettre de consultation

Paris, le 24 novembre 2008

*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris la
Villette
144 av de Flandre
75019 Paris*

Référence du dossier : MAPA surveillance 2008
Personne en charge du dossier : Marlène GORGE
Nom : Marlène GORGE
Secrétaire générale
Téléphone : 01 44 65 23 06
Télécopie : 01 44 65 23 95
Adresse Internet : marlene.gorge@paris-lavillette.archi.fr

Madame, Monsieur

L'ENS d'Architecture de Paris la Villette met en concurrence des entreprises en vue de choisir un prestataire de service pour l'accueil, la surveillance et le contrôle des entrées de l'école sur le site de Flandre.

Vous trouverez ci-joint :

- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières du marché

Si votre société est intéressée pour participer à cette mise en concurrence, nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner ce dossier composé de :

- Les conditions particulières complétées en les zones grisées, datée et signées par une personne dûment habilitée, **en 2 exemplaires**
- Le dossier du titulaire comprenant :
 - la présentation de la société : le titulaire devra indiquer clairement, dans sa proposition, le nombre de personnes; le nombre d'heures par personne, le schéma de principe d'organisation des prestations : responsable, contrôles, etc...
 - les références similaires,
 - l'expérience dans le domaine de la surveillance
 - présentation de la « philosophie » du titulaire du métier et de ses pratiques
 - organisation proposée

Votre réponse devra être envoyée à l'adresse suivante :

ENS d'Architecture de Paris la Villette
MAPA – Surveillance
144 av de Flandre
75019 Paris

avant le 12 décembre 2008 (12 heures)

Tampon « arrivé courrier » à l'école faisant foi

Chaque candidat sera amené à présenter son offre à la personne publique.

Le choix du titulaire de marché sera effectué en fonction des critères suivants :

*Critère 1 : présentation écrite et orale du métier de la surveillance et des pratiques du candidat
pondération : 50%*

*Critère 2 : expérience d'exercice des fonctions dans des lieux similaires
pondération : 30%*

Critère 3 : organisation et tarifs pondération : 20%

Vous pouvez vous présenter seul ou en présentant un sous-traitant. L'ENS d'Architecture de Paris la Villette souhaite que la forme du groupement pour l'exécution du marché soit

Si vous souhaitez faire appel à un ou plusieurs sous-traitant, vous indiquerez :

- Le nom et les coordonnées du ou des sous-traitants
- La nature de la prestation sous-traitée
- Le montant de la prestation sous-traitée
- Les conditions de paiement du sous-traitant.

Si votre société remet une offre, le délai de validité de votre offre sera de 60 jours à compter de la date fixée pour l'envoi limite des offres. Le prix tel qu'il figure dans le marché ne pourra pas être modifié et votre société sera tenue d'assurer sa prestation dans les conditions définies dans le marché et dans votre proposition.

Il vous sera demandé, si votre société est retenue suite à cette mise en concurrence de produire dans un délai de 30 jours après réception de la décision par L'ENS d'Architecture de Paris la Villette :

une copie des certificats justifiant qu'il est à jour de ses cotisations fiscales et sociales ou une copie de l'imprimé DC7 (état annuel des certificats reçus). Ce document est téléchargeable sur le site du MINEFI : www.minefi.gouv.fr, rubrique « marchés publics »

1. une déclaration sur l'honneur établie à partir du modèle joint (attestation R 324-4 du code du travail)
2. si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet .

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement, chaque co-traitant produira ces documents.

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Marlena GORGE par mail : marlena.gorge@paris-lavillette.archi.fr

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.